

**CHAMPIONNAT DU MONDE DE TIR EN CAMPAGNE  
CORTINA (Italie)  
DU 4 AU 9 septembre 2018  
SENIORS**

**MODE DE SELECTION**

Le mode de sélection a pour objet de choisir les membres de l'équipe de France qui représenteront notre pays lors du championnat du monde de Cortina (Italie).

**EPREUVE DE SELECTION  
DU 14 AU 16 JUILLET A VAUJANY  
(CHAMPIONNAT DE FRANCE SCRATCH TIR EN CAMPAGNE)**

Pour pouvoir prendre part au processus de sélection, chaque archer doit être sélectionné au championnat de France scratch de tir en campagne et doit faire acte de candidature par mail ([a.reculet@ffta.fr](mailto:a.reculet@ffta.fr)) avant le 15 juin 2018, en indiquant la catégorie d'âge et d'arme dans laquelle il souhaite concourir. Le tout doit être accompagné d'une copie numérisée d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité nationale, dont la date de validité doit être ultérieure au 12 septembre 2018).

La sélection s'appuiera sur le championnat de France scratch (Vaujany), du 14 au 16 juillet 2018, selon le programme suivant :

**Samedi 14/07/18 - Jour 1/Phase 1** : *Tir de qualification du championnat de France sur un parcours de 24 cibles : 12 connues + 12 inconnues.*

A l'issue de la phase 1, un classement est établi à partir de la somme de scores. Seuls les 8 premiers archers du classement ainsi établi pourront participer à la phase suivante.

En cas d'égalité de score entre deux ou plusieurs archers pour la 8<sup>ème</sup> place, le nombre de 6 et de 5 servira au départage. Si l'égalité persiste, les archers ex-aequo pourront participer à la phase suivante.

**ATTENTION** : *Les catégories ayant moins de 8 tireurs devront également participer aux phases 2, 3 et 4).*

**La journée du dimanche 15 juillet sera entièrement consacrée aux phases finales du championnat de France, elle ne sera pas prise en compte pour l'épreuve de sélection.**

**Lundi 16/07/18 - Jour 2/Phase 2** : *Elimination round sur un parcours de 12 cibles connues.*

A l'issue de la phase 2, un classement est établi à partir de la somme des scores des épreuves réalisées (phases 1 et 2). Seuls les 6 premiers du classement ainsi établi pourront participer à la phase suivante.

En cas d'égalité de score entre deux ou plusieurs archers, un tir de barrage sera organisé selon la règle internationale.

**Lundi 16/07/18 - Jour 2/Phase 3** : *Elimination round sur un parcours de 8 cibles connues.*

A l'issue de la phase 3, un classement est établi à partir de la somme des scores de toutes les épreuves réalisées (phases 1, 2 et 3).

Seuls les 4 premiers du classement ainsi établi pourront participer à la phase suivante.

En cas d'égalité de score entre deux ou plusieurs archers, un tir de barrage sera organisé selon la règle internationale afin d'obtenir un classement sans égalité concernant les 4 premiers.

**Lundi 16/07/18 - Jour 2/Phase 4 : Finales (duels) sur deux parcours de 4 cibles connues.**

Le classement établi à l'issue de la phase 3 est utilisé pour établir un tableau de matchs à élimination directe : 1<sup>er</sup> vs. 4<sup>ème</sup> et 2<sup>ème</sup> vs. 3<sup>ème</sup>.

Les deux ½ finales puis les deux finales (finale et petite finale) se tirent simultanément, chaque tour sur un parcours donné de 4 cibles.

En cas d'égalité sur un match, un barrage sera organisé selon le règlement international en vigueur.

**ATTENTION :**

*En cas d'abandon d'un ou de plusieurs archers avant le début du module de 8 cibles ou des demi-finales, le ou les archers suivant(s) au classement provisoire sera(ont) retenu(s).*

***Particularités :** Si seulement 3 archers d'une même catégorie sont qualifiés pour les ½ finales, l'archer classé premier à l'issue de l'épreuve du parcours de 8 cibles (Jour 2/Phase 3) est directement sélectionné pour la finale. Il doit tirer sa demi-finale seul. L'archer classé 3<sup>ème</sup> doit tirer sa petite finale seul.*

*Si seulement 2 archers d'une même catégorie sont qualifiés pour les phases finales, ils accèdent directement à la finale (2<sup>ème</sup> parcours de 4 cibles).*

Le classement final de l'épreuve de sélection est établi à partir de la somme des scores de l'ensemble des phases.

**L'équipe de France qui participera au championnat du monde de tir en campagne 2018 :**

- Sera composée du 1<sup>er</sup> archer du classement final de l'épreuve de sélection dans chaque catégorie à condition d'être finaliste,
- Sera complétée, du meilleur archer ayant représenté la France à une étape de la coupe du monde FITA 2018 **et** à un championnat international de tir en campagne en 2017 ou en 2016<sup>1</sup>,
- Sera complétée, de l'archer le mieux classé parmi les demi-finalistes, ayant réalisé le minima de points considéré ci-dessous lors de la phase 1 :

	Classique		Poulies		Nu	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Senior</b>	<b>350 pts</b>	<b>320 pts</b>	<b>402 pts</b>	<b>375 pts</b>	<b>334 pts</b>	<b>295 pts</b>

*Le niveau de ces scores minimum requis pourra être modulé en fonction de la difficulté du parcours et au regard des meilleures performances du terrain.*

<sup>1</sup> Les archers concernés sont dispensés de la présente compétition de sélection mais devront impérativement indiquer leur volonté de participer au championnat du Monde de tir en campagne auprès de la DTN par mail ([a.reculet@ffta.fr](mailto:a.reculet@ffta.fr)) avant le 15 juin 2018.

- Pourra être complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par le comité de sélection, d'un ou plusieurs archers dans la limite de 3 archers par catégorie ayant pris part à cette épreuve de sélection.

La sélection définitive pour le championnat du monde sera effective **le 17 juillet 2018**.

La sélection d'un archer n'est validée qu'après sa signature d'une convention individuelle Equipe de France établie par la FFTA.

Un stage terminal sera proposé aux archers sélectionnés au championnat du monde, il sera dirigé par les entraîneurs de l'équipe de France de tir en campagne. Il se déroulera du 9 au 12 août 2018 à Challes-les-Eaux (73).

#### Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

Le comité de sélection composera l'équipe de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, le comité de sélection saura prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Les archers sélectionnés en équipe de France s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions conduit sous la responsabilité des entraîneurs nationaux, jusqu'à la fin de la compétition pour laquelle ils sont sélectionnés.